

1. DIVERSITÉ RÉGIONALE ET INÉGALITÉ POLITIQUE : LES MINORITÉS DE LANGUE OFFICIELLE ET LE PROBLÈME DE DEUX POIDS, DEUX MESURES

Edmund A. Auger,
professeur de sciences politiques,
Faculté Saint-Jean, Université de l'Alberta, Edmonton

INTRODUCTION

Au Canada, comparer les majoritaires aux minoritaires, les anglophones aux francophones, les peuples fondateurs aux peuples immigrés, les provinces riches aux provinces démunies, constitue un véritable sport national. Les parties sont chaudement contestées, les cris à l'injustice sont fréquents, les joueurs sont passionnément engagés. Comparer les minoritaires aux minoritaires, selon la langue, l'origine ou la province, une variante piquante de ce jeu, se vante moins d'adeptes, mais autant d'émotions.

En 1978, Francine Lalonde, au nom de la Fédération des francophones hors Québec, a rédigé un document « choc » intitulé *Deux poids, deux mesures : les francophones hors Québec et les anglophones au Québec*, pour mettre en évidence la situation désavantageuse des francophones minoritaires. Selon Lalonde (1978, p. 59), « les anglophones du Québec ont toujours été traités et le sont encore, non seulement avec égalité, mais aussi avec décence, voire avec respect. Quant aux francophones vivant à l'extérieur du Québec, ils se sont

trouvés dans une situation diamétralement opposée : leurs droits acquis ont été retirés, leurs légitimes aspirations ont été ignorées et leur langue a été bafouée. » Lalonde a signalé la vitalité linguistique des anglophones, et leurs revenus supérieurs, mais elle a insisté sur leur accès aux services de langue anglaise. Contrairement aux francophones hors Québec, la minorité anglophone contrôlait son propre réseau d'établissements scolaires, et disposait d'une gamme complète de services médiatiques, juridiques, sociaux et de santé, toujours dans sa langue.

Douze ans plus tard, le journaliste Jean-Pierre Proulx (1990a, p. 1) a initié une série d'articles intitulée « Deux minorités, deux mesures », en affirmant que « quel que soit l'angle sous lequel on l'examine, la situation des Anglo-Québécois est plus favorable que celle des francophones hors Québec ». Cette conclusion s'imposait, d'après Proulx, non seulement à cause de la continuité linguistique et des revenus exceptionnels de la minorité anglophone, mais également en raison de ses institutions scolaires, médicales, sociales, culturelles et économiques. De tous ces institutions et services publics, l'accès à l'école dans sa langue arrivait au premier rang, de par son importance. Proulx (1990b, p. 8) constatait que la minorité anglophone au Québec « dispose de 360 établissements primaires et secondaires, dont 298 lui sont exclusivement dévolus », tandis que, dans l'Ouest, « l'école française est plus un rêve qu'une réalité ». Les disparités étaient également criantes en matière de services sociaux et de santé, de biens culturels et médiatiques.

En 1993, Scott Reid, alors chercheur réformiste, aujourd'hui député conservateur, a tourné le problème de « deux poids, deux mesures » sur sa tête, prétendant que les minorités francophones étaient les enfants gâtés du régime fédéral, la minorité anglophone la véritable victime de discrimination. Dans son livre, *Lament for a Nation : The Life and Death of Canada's Bilingual Dream*, Reid (1993, p. 63) a déploré ce qu'il appelait « la victoire du bilinguisme asymétrique » où « le gouvernement fait la promotion active du bilinguisme obligatoire dans neuf provinces tout en tolérant l'unilinguisme français obligatoire au Québec. » Loin d'être équitable, la politique fédérale, à son avis, accordait un traitement préférentiel aux francophones au détriment des anglophones. D'un côté, le gouvernement intervenait pour assimiler une minorité tout à fait viable, la minorité anglophone ; de l'autre, il intervenait pour appuyer des minorités déjà perdues à l'avance, les minorités francophones. Dans une critique acerbe des « oppresseurs des droits des anglophones du Québec », Reid (1993, p. 78) se plaignait de ce que « chaque nouvelle contrainte imposée aux minorités au Québec semblaient plutôt inciter un geste équivalent et opposé de générosité envers les francophones des neuf autres provinces, peu importe que leur nombre soit restreint, leur démographie instable ou l'ampleur de leur assimilation. »

Par contre, le politologue Garth Stevenson, dans son livre *Community Besieged: The Anglophone Minority and the Politics of Québec*, a présenté une analyse plus nuancée de la minorité anglophone, son statut et son évolution. D'après Stevenson (1999), les grandes transformations sociales qu'a connues le Québec depuis la Révolution tranquille, ont contribué au déclin de cette minorité, autrefois privilégiée et puissante. Les Anglo-Québécois ne contrôlent plus les institutions économiques de la province, et leurs revenus ne dépassent plus la moyenne. Les inscriptions dans les écoles anglaises, le tirage des journaux de langue anglaise, l'accessibilité aux services de santé en anglais, tous sont en baisse. Par conséquent, les anglophones éprouvent « un désagrément considérable ainsi qu'un inconfort psychologique » et voire même « un ressentiment inévitable. » (Stevenson 1999, p. 309).

Dans ce travail, nous voulons examiner de plus près les minorités francophones et anglophone du Canada, leur situation démographique et socio-économique et, surtout, leur accès aux services publics dans leur langue et leur satisfaction avec ces services. Depuis une trentaine d'années, la situation relative de ces minorités a rarement été étudiée, a souvent été contestée, a sûrement évoluée. La minorité anglophone connaît un déclin en nombre et en statut, et très probablement en richesses et en services. La minorité francophone, orpheline de l'ancien Canada français, se fragmente en nouvelles réalités régionales. (Voir, par exemple, le portrait tracé dans le livre *Francophonies minoritaires au Canada*, sous la direction de Joseph-Yvon Thériault). Pour capter cette diversité régionale, nous parlerons donc de trois francophonies minoritaires, celles de l'Ouest, de l'Ontario et de l'Est. Nous prévoyons trouver des différences importantes entre les minorités francophones et anglophone, mais également entre les minorités de l'Ouest et de l'Est, de la périphérie et du centre.

Pour documenter des divergences régionales d'ordre démographique et socio-économique, nous avons utilisé une source des plus fiables, le recensement de 2001. Par contre, pour l'analyse des perceptions d'inégalité politique, nous avons surtout puisé nos informations dans le sondage mené par GPC International auprès de 2 001 répondants minoritaires. Nous avons pondéré les réponses à ce sondage pour créer un nouvel échantillon¹. Cette pondération nous aide à compenser des biais méthodologiques et, ainsi, à tracer un portrait régional plus juste. Elle n'est pas suffisante, toutefois, pour permettre l'étude de provinces particulières, à part l'Ontario et le Québec. Nous avons également eu recours à quelques mesures objectives, tirées de sources officielles, pour démontrer les inégalités d'accès aux services dans la langue minoritaire.

1. Cette démarche est décrite dans notre texte intitulé : *Le sondage GPC et les caractéristiques de son échantillon*, disponible au chapitre 5 de la présente publication.

DIVERSITÉ RÉGIONALE

La comparaison des quatre minorités de langues officielles fait ressortir une diversité régionale importante, et parfois inattendue. Il existe, bien sûr, une certaine disparité entre minorités francophones et anglophone. Les Anglo-Québécois affichent toujours une grande hétérogénéité ethnique, religieuse et linguistique, mais ils ne manifestent plus leur supériorité socioéconomique légendaire. Les francophonies minoritaires sont en pleine évolution, de plus en plus hétérogène, instruite et cosmopolite. Loin de former un bloc uniforme, elles révèlent plutôt une grande diversité régionale, de l'Ouest effervescent, disparate et bilingue, mais anglo-dominant, à l'Est stable, uniforme et bilingue, mais franco-dominant. Sur plusieurs dimensions, les communautés francophones s'éloignent plus l'une de l'autre, que de la minorité anglophone.

Toutefois, il faut tempérer ces observations par la reconnaissance que nos balises ont également évolué. Dans ce travail, nous définissons les minorités par leur première langue officielle et non pas, comme dans le passé, par leur langue maternelle. Le *Règlement sur les langues officielles – communications avec le public et prestations des services*, enregistré le 16 décembre 1991, a privilégié cette définition, déjà développée par Statistique Canada quelques années plutôt, pour mieux cibler la population apte à utiliser les services offerts dans la langue minoritaire. La première langue officielle parlée est une estimation, dérivée des réponses à trois questions sur la connaissance des langues officielles, la langue maternelle et la langue parlée à la maison.² Par contre, le sondage GPC utilise une seule question pour déterminer la minorité de langue officielle : « Peu importe les autres langues que vous parlez, laquelle d'entre les deux langues officielles, soit le français ou l'anglais, considérez-vous être votre première langue officielle ou votre langue principale officielle ? »

2. Le Secrétariat du Conseil du Trésor (2003, p. 2) résume la méthode de dérivation ainsi : « La première étape dans la dérivation de la variable consiste à examiner les réponses à la question sur la connaissance de l'anglais et du français. Une personne unilingue anglaise se voit assigner l'anglais comme première langue officielle parlée, alors que le français est assigné à une personne unilingue française. Si la personne parle l'anglais et le français, on examine alors sa langue maternelle. Si celle-ci est l'anglais, l'anglais sera donc considéré comme sa première langue officielle parlée. Par conséquent, lorsqu'une personne parle anglais et français et a le français comme langue maternelle, le français est assigné comme première langue officielle parlée. Lorsqu'un répondant parle l'anglais et le français et indique ces deux langues à la question sur la langue maternelle, on examinera alors la variable « langue parlée à la maison » afin de déterminer la première langue officielle parlée. »

Comparaisons géographiques

De toutes les divergences régionales qui distinguent les minorités de langue officielle, la concentration locale est parmi les plus importantes. Passant de l'Ouest à l'Est, le niveau de concentration des minorités augmente, passant d'une situation de faiblesse à une situation de force. Dans l'Ouest, les francophones se trouvent très minoritaires dans leurs localités. La plupart, 83 % habitent des subdivisions où ils sont moins de 5 % de la population. Très peu, 2 % vivent dans des localités où ils sont plus de la moitié. Par contre, dans l'Est, la tendance est inversée, les francophones se trouvant généralement majoritaires dans leurs localités. Très peu, 8 % habitent des subdivisions où ils sont moins de 5 %. La plupart, 71 % vivent dans des localités où ils sont plus de la moitié.

L'Ontario et le Québec se rangent entre ces deux extrêmes, dans une progression ordonnée de l'Ouest vers l'Est. En Ontario, 36 % des francophones habitent des localités où ils comptent moins de 5 % de la population, mais 13 % sont localement majoritaires. Au Québec, par contre, 6 % des anglophones habitent les localités où ils comptent moins de 5 %, mais 24 % sont localement majoritaires.

Inévitablement, ces divergences géolinguistiques influent sur la diversité régionale, de même que sur l'inégalité politique.

Tableau 1.0 Concentration locale. Comparaison des minorités régionales selon leurs proportions dans les différentes subdivisions de recensement, 2001

| Niveau de concentration locale | Minorités francophones | | | Minorité anglophone | Total des minorités |
|--------------------------------|------------------------|---------|---------|---------------------|---------------------|
| | L'Ouest | Ontario | L'Est | Québec | Canada |
| 0 – 9 % | 88 % | 38 % | 14 % | 10 % | 26 % |
| 10 – 29 % | 7 % | 41 % | 3 % | 46 % | 35 % |
| 30 – 49 % | 3 % | 8 % | 11 % | 20 % | 14 % |
| 50 – 69 % | 2 % | 8 % | 11 % | 7 % | 8 % |
| 70 – 89 % | – | 4 % | 21 % | 16 % | 12 % |
| 90 – 100 % | 0 % | 1 % | 39 % | 1 % | 6 % |
| Total | 100 % | 100 % | 99 % | 100 % | 101 % |
| N | 192 325 | 565 510 | 281 095 | 1 009 185 | 2 048 115 |

V = 0,47

Source : Statistique Canada, Recensement 2001

Nota : Dans ce tableau et ailleurs, le nombre de francophones est représenté par la somme de ceux qui possèdent le français comme première langue officielle, qu'elle soit leur seule langue officielle ou non. Le nombre d'anglophones minoritaires est défini de la même façon. Ainsi, les 1 009 185 anglophones au Québec constituent la somme de 828 730 (anglais, seule langue officielle) et de 180 455 (anglais et français, deux langues officielles).

Comparaisons démographique

Chacune des minorités exhibe une structure d'âges associée à l'affaiblissement démographique. Les minorités ne réussissent pas à se renouveler, la nouvelle génération âgée de 19 ans ou moins n'étant pas suffisante pour remplacer la génération précédente, maintenant âgée de 20 à 39 ans. Cette tendance est la plus élevée dans l'Ouest, où l'âge médian francophone est de 44 ans, et la plus faible au Québec, où l'âge médian anglophone est de 37 ans.

Par contre, les quatre minorités réagissent très différemment aux courants migratoires. Les francophones de l'Ouest semblent les plus mobiles, la majorité ne résidant plus dans sa province de naissance, tandis que les francophones de l'Est sont les plus stables, la très grande majorité habitant toujours la province natale. Plus que n'importe quelle autre minorité, les Anglo-Québécois se ressource à l'étranger, 35 % étant des immigrants. Néanmoins, 16 % des francophones de l'Ouest, et de l'Ontario, sont également originaires de pays étrangers.

Tableau 1.1 Générations. Comparaison des minorités régionales selon les différentes tranches d'âges

| Âge | Minorités francophones | | | Minorité anglophone | Total des minorités |
|------------|------------------------|---------|---------|---------------------|---------------------|
| | L'Ouest | Ontario | L'Est | Québec | Canada |
| 0 – 19 | 15 % | 21 % | 21 % | 24 % | 22 % |
| 20 – 39 | 27 % | 29 % | 28 % | 32 % | 30 % |
| 40 – 59 | 35 % | 32 % | 33 % | 28 % | 30 % |
| 60 et plus | 23 % | 19 % | 19 % | 17 % | 18 % |
| Total | 100 % | 101 % | 101 % | 101 % | 100 % |
| Médiane | 43,7 | 40,1 | 40,6 | 37,0 | 39,0 |
| N | 192 345 | 565 510 | 281 100 | 1 009 185 | 2 048 140 |

V = 0,05

Source : Statistique Canada, Recensement 2001

Tableau 1.2 Migration. Comparaison des minorités régionales, pour les résidents permanents, selon le lieu de naissance et la région de résidence

| Lieux de naissance et de résidence | Minorités francophones | | | Minorité anglophone | Total des minorités |
|------------------------------------|------------------------|---------|---------|---------------------|---------------------|
| | L'Ouest | Ontario | L'Est | Québec | Canada |
| Même province | 41 % | 59 % | 87 % | 54 % | 59 % |
| Autre province | 43 % | 26 % | 11 % | 11 % | 18 % |
| Autre pays | 16 % | 16 % | 2 % | 35 % | 23 % |
| Total | 100 % | 101 % | 100 % | 100 % | 100 % |
| N | 190 960 | 561 280 | 280 530 | 990 000 | 2 022 770 |

V = 0,27

Source : Statistique Canada, Recensement 2001

Comparaisons socioéconomiques

La supériorité socioéconomique des Anglo-Québécois de naguère n'est plus. En fait, les minorités de l'Ouest, de l'Ontario et du Québec partagent un profil très semblable, les francophones de l'Est étant l'exception. Ces trois atteignent à peu près les mêmes niveaux de scolarité, bien que la minorité québécoise soit légèrement avantagée au niveau universitaire. Les Acadiens sont sous-scolarisés par rapport à la moyenne.

Ces mêmes tendances se maintiennent dans le secteur économique. Les minoritaires travaillent largement dans le secteur tertiaire, les Acadiens un peu moins. Les Franco-Ontariens disposent des revenus les plus élevés, la moyenne étant de 32 300 \$; les francophones de l'Ouest et les anglophones du Québec les suivent, à 29 700 \$ et à 28 900 \$ respectivement; tandis que les Acadiens traînent assez loin derrière à 23 000 \$.

Tableau 1.3 Scolarité. Comparaison des minorités régionales, selon le plus haut niveau de scolarité atteint pour la population de 15 ans et plus

| Niveau de scolarité | Minorités francophones | | | Minorité anglophone | Total des minorités |
|---------------------|------------------------|---------|---------|---------------------|---------------------|
| | L'Ouest | Ontario | L'Est | Québec | Canada |
| Élémentaire | 10 % | 11 % | 21 % | 11 % | 12 % |
| Secondaire | 31 % | 34 % | 35 % | 30 % | 32 % |
| Collégial | 34 % | 30 % | 27 % | 30 % | 30 % |
| Universitaire | 25 % | 24 % | 17 % | 29 % | 26 % |
| Total | 100 % | 99 % | 100 % | 100 % | 100 % |
| N | 173 850 | 481 795 | 239 720 | 836 000 | 1731 365 |

V = 0,08

Source : Statistique Canada, Recensement 2001

Tableau 1.4 Revenu. Comparaison des minorités régionales, pour la population de 15 ans et plus, selon le revenu personnel

| Tranche de revenu (\$) | Minorités francophones | | | Minorité anglophone | Total des minorités |
|------------------------|------------------------|-----------|-----------|---------------------|---------------------|
| | L'Ouest | Ontario | L'Est | Québec | Canada |
| 0 – 9 999 | 23 % | 25 % | 31 % | 31 % | 29 % |
| 10 000 – 19 999 | 23 % | 20 % | 27 % | 22 % | 22 % |
| 20 000 – 29 999 | 16 % | 13 % | 17 % | 15 % | 15 % |
| 30 000 – 39 999 | 13 % | 13 % | 10 % | 11 % | 12 % |
| 40 000 – 49 999 | 9 % | 10 % | 7 % | 7 % | 8 % |
| 50 000 et plus | 17 % | 19 % | 9 % | 14 % | 15 % |
| Total | 101 % | 100 % | 101 % | 100 % | 101 % |
| Moyenne | 29 742 \$ | 32 301 \$ | 22 987 \$ | 28 923 \$ | 29 124 \$ |
| Médiane | 23 209 \$ | 25 011 \$ | 17 329 \$ | 19 997 \$ | 21 346 \$ |
| N | 173 700 | 481 795 | 239 625 | 836 010 | 1 731 130 |

V = 0,07

Source : Statistique Canada, Recensement 2001

Comparaisons ethnoculturelles

Des quatre minorités, les francophones de l'Est restent les plus homogènes quant à leurs souches ethniques et religieuses, sans doute à cause d'une immigration assez faible. Les anglophones du Québec, par contre, sont les plus diversifiés, composés à 23 % de minorités visibles et à 3 % d'Autochtones. Ils comprennent également plusieurs confessions dont surtout la religion catholique (43 %), mais également les religions protestante (21 %), juive (7 %) et musulmane (5 %).

Les minorités francophones de l'Ouest et de l'Ontario connaissent une diversité ethnoculturelle croissante due surtout aux immigrants originaires de la Francophonie internationale. La présence autochtone reste toujours significative dans l'Ouest, et probablement sous-estimée. Il y a à peine un siècle, la majorité des francophones de l'Ouest étaient Métis.

Tableau 1.5 Visibilité ethnique. Comparaison des minorités régionales selon le groupe visible

| Groupe visible | Minorités francophones | | L'Est | Minorité anglophone | Total des minorités Canada |
|----------------|------------------------|---------|---------|---------------------|----------------------------|
| | L'Ouest | Ontario | | Québec | |
| Caucasien | 85 % | 87 % | 97 % | 75 % | 82 % |
| Asiatique | 6 % | 4 % | – | 13 % | 8 % |
| Noir | 1 % | 3 % | – | 4 % | 3 % |
| Autochtone | 6 % | 2 % | 2 % | 3 % | 3 % |
| Arabe | 1 % | 2 % | – | 3 % | 2 % |
| Latino-Am. | 1 % | 1 % | – | 2 % | 1 % |
| Autre | – | – | – | 1 % | 1 % |
| Total | 100 % | 99 % | 99 % | 101 % | 100 % |
| N | 192 325 | 565 510 | 281 095 | 1 009 185 | 2 048 115 |

V = 0,14

Source : Statistique Canada, Recensement 2001

Tableau 1.6 Religion. Comparaison des minorités régionales selon la confession religieuse

| Religion | Minorités francophones | | L'Est | Minorité anglophone | Total des minorités Canada |
|-------------------|------------------------|---------|---------|---------------------|----------------------------|
| | L'Ouest | Ontario | | Québec | |
| Catholique | 72 % | 80 % | 95 % | 43 % | 63 % |
| Protestante | 7 % | 5 % | 2 % | 21 % | 13 % |
| Chrétienne n.i.a. | 4 % | 4 % | 1 % | 9 % | 6 % |
| Juive | – | 1 % | – | 7 % | 4 % |
| Musulmane | 2 % | 3 % | – | 5 % | 3 % |
| Autre | 3 % | 2 % | – | 5 % | 3 % |
| Aucune | 13 % | 6 % | 2 % | 10 % | 8 % |
| Total | 101 % | 101 % | 100 % | 100 % | 100 % |
| N | 192 330 | 565 515 | 281 105 | 1 009 180 | 2 048 130 |

V = 0,26

Source : Statistique Canada, Recensement 2001

Comparaisons linguistiques

Par définition, les minorités s'écartent sur la dimension linguistique, les francophones n'étant jamais anglophones unilingues, les anglophones jamais francophones unilingues. Néanmoins, elles se ressemblent énormément par leur bilinguisme. Cette caractéristique est quasi universelle dans l'Ouest, où 97 % des minoritaires parlent le français et l'anglais, et très répandu au Québec, où 68 % parlent les deux langues.

La langue maternelle est la source des plus grandes divergences. Les Anglo-Québécois sont surtout de langue maternelle anglaise, mais une proportion impressionnante, 40 %, est allophone. Les minorités francophones sont massivement de langue maternelle française, surtout dans l'Est. Toutefois, les allophones sont de plus en plus présents dans l'Ouest et en Ontario, où ils se chiffrent à 13 % et à 14 %, respectivement.

En ce qui concerne la langue parlée le plus souvent à la maison, 83 % des francophones de l'Est utilisent leur première langue officielle, de même que 64 % des anglophones du Québec, et 50 % des francophones de l'Ontario, mais seulement 29 % des francophones de l'Ouest. Pour ce qui est de la langue utilisée le plus souvent au travail, seuls les Acadiens et les Anglo-Québécois se servent, majoritairement, de leur langue, et cela, dans les proportions de 61 % et de 60 % respectivement. Les francophones de l'Ouest et de l'Ontario travaillent en anglais, à 85 % et à 67 % respectivement.

Alors, le recensement trace le portrait d'un Canada enrichi par la diversité régionale. Dans l'Est, les francophones, très concentrés sur leur territoire et très homogènes dans leurs racines ethnoculturelles, arrivent à vivre dans leur langue, à la maison et au travail. Au Québec, les anglophones, issus des milieux ethniques et religieux très divers, réussissent également à se servir de leur langue. En Ontario, les francophones, relativement homogènes mais caractérisés par un multiculturalisme croissant, habitent un monde travaillant en anglais. Dans l'Ouest, les francophones, très dispersés sur leur territoire et souvent originaires d'autres provinces, s'intègrent davantage à la majorité, faisant de l'anglais leur langue d'usage.

Tableau 1.7 Langue officielle. Comparaison des minorités régionales selon la connaissance des langues officielles

| Langue officielle | Minorités francophones | | | Minorité anglophone | Total des minorités |
|------------------------|------------------------|---------|---------|---------------------|---------------------|
| | L'Ouest | Ontario | L'Est | Québec | Canada |
| Anglais seulement | 0 % | 0 % | 0 % | 32 % | 16 % |
| Français seulement | 3 % | 8 % | 24 % | 0 % | 6 % |
| Anglais et français | 97 % | 92 % | 76 % | 68 % | 78 % |
| Ni anglais ni français | – | – | – | – | – |
| Total | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |
| N | 192 325 | 565 515 | 281 100 | 1 009 180 | 2 048 130 |

V = 0,31

Source : Statistique Canada, Recensement 2001

Tableau 1.8 Langue maternelle. Comparaison des minorités régionales selon la langue maternelle

| Langue maternelle | Minorités francophones | | | Minorité anglophone | Total des minorités |
|-------------------|------------------------|---------|---------|---------------------|---------------------|
| | L'Ouest | Ontario | L'Est | Québec | Canada |
| Anglais | – | – | – | 55 % | 27 % |
| Français | 85 % | 83 % | 98 % | – | 44 % |
| Autre | 13 % | 14 % | 1 % | 40 % | 25 % |
| Multiple | 3 % | 3 % | 1 % | 5 % | 4 % |
| Total | 101 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |
| N | 192 325 | 565 515 | 281 100 | 1 009 180 | 2 048 130 |

V = 0,52

Source : Statistique Canada, Recensement 2001

Tableau 1.9 Langue au foyer. Comparaison des minorités régionales selon la langue parlée le plus souvent à la maison

| Langue parlée à la maison | Minorités francophones | | | Minorité anglophone | Total des minorités |
|------------------------------|---------------------------|---------|---------|------------------------|------------------------|
| | L'Ouest | Ontario | L'Est | Québec | Canada |
| Anglais | 55 % | 32 % | 15 % | 64 % | 48 % |
| Français | 29 % | 50 % | 83 % | 5 % | 30 % |
| Autre | 12 % | 13 % | 1 % | 25 % | 17 % |
| Deux | 5 % | 5 % | 2 % | 7 % | 6 % |
| Total | 101 % | 100 % | 101 % | 101 % | 101 % |
| N | 192 325 | 565 520 | 281 100 | 1 009 180 | 2 048 125 |

V = 0,36

Source : Statistique Canada, Recensement 2001

Tableau 1.10 Langue au travail. Comparaison des minorités régionales, pour la population de 15 ans et plus ayant travaillé depuis le 1^{er} janvier, selon la langue utilisée le plus souvent au travail

| Langue parlée au travail | Minorités francophones | | | Minorité anglophone | Total des minorités |
|-----------------------------|---------------------------|---------|---------|------------------------|------------------------|
| | L'Ouest | Ontario | L'Est | Québec | Canada |
| Anglais | 85 % | 67 % | 30 % | 60 % | 60 % |
| Français | 11 % | 23 % | 61 % | 24 % | 27 % |
| Autre | 1 % | 1 % | – | 3 % | 2 % |
| Deux | 4 % | 10 % | 9 % | 14 % | 11 % |
| Total | 101 % | 101 % | 100 % | 101 % | 100 % |
| N | 124 505 | 332 815 | 160 540 | 562 595 | 1 180 455 |

V = 0,20

Source : Statistique Canada, Recensement 2001

INÉGALITÉS POLITIQUES

Les services offerts aux minorités de langues officielles constituent-ils des exemples de « deux poids, deux mesures » et d'« asymmetrical bilingualism » ? Certaines minorités sont-elles davantage favorisées par les politiques publiques, au détriment d'autres ? Pour répondre à ces questions, nous examinerons d'abord quelques données objectives à l'égard des services bilingues et des écoles minoritaires. Par la suite, nous passerons en revue les réponses du sondage GPC concernant l'accessibilité aux services dans la langue minoritaire et la satisfaction obtenue de ces services.

Comparaison des services

La *Loi sur les langues officielles* impose aux institutions fédérales l'obligation d'offrir des services dans la langue minoritaire quand, entre autres, il en existe une demande importante. Le *Règlement sur les langues officielles*, pris en vertu de cette loi, définit ce qui constitue une demande importante, mettant en valeur la grandeur de la minorité, sa spécificité et sa proportion locale. En fonction de ces critères, au moins 29 % des bureaux et points de service du gouvernement fédéral, dans trois des quatre régions, sont obligés d'offrir des services dans les deux langues officielles. L'Ouest est l'exception, la seule région en dessous de la moyenne canadienne, tirant de l'arrière à seulement 17 %. Cependant, ces chiffres peuvent être trompeurs dans la mesure où ils ne tiennent compte ni du nombre total des bureaux, ni du nombre total des minoritaires. De fait, dans l'ensemble, les minorités de langue officielle peuvent se vanter d'avoir deux bureaux bilingues pour mille personnes, mais contrairement à nos attentes, ce sont les francophones de l'Ouest qui sont les mieux servis, avec 4 pour mille, et les anglophones du Québec les pires, avec 1 pour mille.

En droit linguistique, les obligations bilingues incombent surtout aux bureaux et aux points de service. Néanmoins, en pratique, l'offre réel de services bilingues relève davantage des postes publics et de leurs titulaires. Ainsi, la proportion de postes, plutôt que la proportion de bureaux, constitue le meilleur indice de l'accès aux services publics en langue minoritaire. À cet égard, il est très révélateur que l'Ouest ne possède que 8 postes de langue minoritaire pour mille personnes minoritaires, et le Québec que 10 postes. Tous les deux sont loin derrière la moyenne nationale de 25. L'Ontario, par contre, comprend 63 postes bilingues ou de langue française, due surtout à la présence de la Région de la capitale nationale.

Sans aucun doute, le service auquel tiennent le plus les minorités, c'est l'école. Pourtant, l'éducation est également le domaine qui a connu les disparités régionales les plus importantes. Depuis longtemps, les Anglo-Québécois et, plus récemment, les Acadiens, bénéficient d'un système scolaire dans leur langue et sous leur gestion. Par contre, les autres minorités, et surtout les francophones de l'Ouest, ont dû lutter pendant un siècle pour se procurer ce droit. Aujourd'hui, en dépit des gains importants, la minorité de l'Ouest reste désavantagée, et elle n'inscrit que la moitié des francophones d'âge scolaire à ses écoles même si, assez paradoxalement, elle compte, proportionnellement, le plus grand nombre d'écoles. Par contre, les Anglo-Québécois ont perdu leur longueur d'avance. Toutes proportions gardées, ils comptent moins d'écoles et moins d'élèves que les Franco-Ontariens et les Acadiens. Cela s'explique, en partie, par les barrières à l'admission imposées depuis 1977 par la *Charte de la langue française*.

Tableau 1.11 Services du gouvernement. Comparaison régionale de l'accès aux services du gouvernement fédéral, dans la langue de la minorité officielle

| Bureaux du gouvernement fédéral | Minorités francophones | | | Minorité anglophone | Total des minorités Canada |
|--|---------------------------|---------|-------|------------------------|----------------------------------|
| | L'Ouest | Ontario | L'Est | Québec | |
| Bureaux avec obligation bilingue¹ : | | | | | |
| <i>N</i> | 803 | 1 096 | 725 | 786 | 3 410 |
| Pour mille minoritaires | 4 | 2 | 3 | 1 | 2 |
| Bureaux avec capacité bilingue² : | | | | | |
| <i>N</i> | 493 | 823 | 503 | 723 | 2 542 |
| Pour mille minoritaires | 3 | 1 | 2 | 1 | 1 |
| Postes désignés de langue minoritaire³ : | | | | | |
| <i>N</i> | 1 452 | 35 756 | 3 524 | 10 201 | 50 933 |
| Pour mille minoritaires | 8 | 63 | 13 | 10 | 25 |
| Employés avec compétence bilingue⁴ : | | | | | |
| <i>N</i> | 1 059 | 24 861 | 2 564 | 4 427 | 32 911 |
| Pour mille minoritaires | 6 | 44 | 9 | 4 | 16 |

Nota : Dans ce tableau, l'Ontario comprend également la Région de la capitale nationale (RCN).

1. Les bureaux avec obligation bilingue sont les bureaux et points de service qui, d'après le règlement sur les langues officielles, doivent offrir des services dans les deux langues officielles. Source : Canada, Conseil du Trésor du Canada, 2001.
2. Les bureaux avec capacité bilingue sont les bureaux et points de service qui, d'après une vérification faite par le Commissariat aux langues officielles, rencontrent réellement l'obligation bilingue. Source : Mattar & Gratton, 2001.
3. Les postes désignés de langue minoritaire sont la somme des postes bilingues et des postes langue minoritaire essentielle. Source : Canada, Conseil du Trésor, 2001.
4. Les employés avec compétence bilingue comprennent ici tous ceux qui ont atteint le niveau supérieur (niveau C), y compris ceux qui, par présomption de capacité permanente, sont exemptés de réévaluation. Source : Canada, Conseil du Trésor, 2001.

Tableau 1.12 Écoles minoritaires. Comparaison régionale des écoles minoritaires, de leurs enseignants et élèves

| Écoles minoritaires | Minorités francophones | | | Minorité anglophone | Total des minorités Canada |
|--------------------------------|------------------------|---------|--------|---------------------|----------------------------|
| | L'Ouest | Ontario | L'Est | Québec | |
| Écoles | | | | | |
| <i>N</i> | 109 | 415 | 142 | 408 | 1 074 |
| Pour mille jeunes minoritaires | 5 | 4 | 3 | 2 | 3 |
| Enseignants | | | | | |
| <i>N</i> | 1 072 | 5 416 | 2 660 | 10 724 | 19 872 |
| Pour mille jeunes minoritaires | 45 | 55 | 56 | 57 | 55 |
| Élèves | | | | | |
| <i>N</i> | 12 418 | 87 534 | 43 320 | 158 920 | 301 192 |
| Pour mille jeunes minoritaires | 520 | 892 | 904 | 849 | 841 |

Nota : Pour tenir compte des différents régimes d'éducation, nous avons réduit le nombre total d'élèves en Ontario par un quatorzième, et augmenté le nombre au Québec d'un douzième. Les « jeunes minoritaires » sont définis ici comme ceux âgés de 5 à 19 ans.

Sources : Association canadienne d'éducation de langue française (2002) ; Québec, Ministère de l'Éducation (2003).

Comparaisons des perceptions

Les inégalités trouvent leur reflet dans les perceptions. Les francophones de l'Ouest, par exemple, les plus défavorisés quant à leur accès aux services, sont également les plus négatifs dans leurs perceptions.

En 2003, le Ministère de la Justice a rendu publics les résultats d'une enquête effectuée auprès des avocats minoritaires sur l'accès aux services juridiques en langue minoritaire. Dans l'Ouest canadien, seulement un tiers des avocats trouvait que l'accès était facile, tandis que dans l'Est, 81 % étaient de cet avis. Ces deux régions comprenaient des extrêmes particulièrement frappants, la performance de la Colombie-Britannique étant perçue comme piètre, celle du Nouveau-Brunswick comme excellente. Si le Québec ne tient plus le haut du pavé pour ses services à la minorité anglaise, les perceptions de sa performance restent nettement supérieures à la moyenne canadienne.

Les perceptions rapportées dans le sondage GPC vont dans le même sens, à quelques différences près. Les services offerts aux francophones de l'Ouest sont, d'après les perceptions, toujours moins accessibles que la moyenne canadienne, bien que l'écart soit considérablement réduit. Par contre, les services offerts aux anglophones du Québec sont également perçus, par la minorité, comme inférieurs à la moyenne et même, parfois, aussi médiocres que dans l'Ouest.

Sur une échelle de 0 à 10, c'est-à-dire, de « aucun accès » jusqu'à « accès complet », les francophones de l'Ouest accordent un 5,6 aux services offerts dans leur langue. Les Franco-Ontariens et les Anglo-Québécois affichent un 6,8, et les francophones de l'Est, au sommet, un 7,9. Toutefois, dans une anomalie particulièrement remarquable, les francophones de l'Ouest situent l'accessibilité à l'enseignement élémentaire et secondaire à 7,4, tandis que les anglophones du Québec le mettent plus bas, à 7,2. Ce classement surprenant ne peut se comprendre sans référence aux changements vécus depuis quelques années dans le domaine scolaire, les victoires éclatantes des francophones de l'Ouest, et les reculs significatifs des anglophones du Québec. À ce propos, toujours selon le sondage GPC, les francophones de l'Ouest sont portés à déclarer que, depuis cinq ans, l'enseignement à changer pour le mieux, et les anglophones du Québec à affirmer le contraire.

Trois des quatre minorités s'entendent sur la performance du gouvernement fédéral à l'égard de leur communauté, lui accordant une note passable de 5,7 sur 10. Les francophones de l'Ouest sont les seuls dissidents. Il y a encore moins de consensus quand il s'agit des politiques provinciales. Les francophones de l'Est, en l'occurrence du Nouveau-Brunswick, sont favorablement disposés à leur gouvernement provincial, lui attribuant une note de 6,7 ; les anglophones du Québec expriment leur mécontentement avec un résultat de 3,4. De toute évidence, il y a une corrélation entre la concentration minoritaire et la performance municipale, les francophones de l'Est étant mieux servis par leur gouvernement local que les francophones de l'Ouest. Néanmoins, dans l'ensemble, les minorités sont loin d'accorder un vote de confiance à leurs gouvernements, la note moyenne étant un médiocre 5,4 sur 10. L'Ouest et le Québec sont les plus sévères à cet égard, remettant des notes de 4,4 et de 4,7, respectivement.

Chose frappante, les anglophones du Québec se sentent très défavorisés quant à leur accès aux emplois publics. Une pluralité des francophones dans l'Est croit que leurs chances sont inférieures. En Ontario, les réponses sont très partagées tandis que, dans l'Ouest, les francophones se voient légèrement favorisés.

Tableau 1.13 Services juridiques. Comparaison régionale des perceptions d'avocats minoritaires quant à l'accès aux services et aux documents dans la langue de la minorité

Proportion des avocats qui trouvent que le service ou document est facile d'accès

| Service ou document, tous domaines juridiques confondus | Minorités francophones | | | Minorité anglophone | Total des minorités |
|---|---------------------------|---------|-------|------------------------|------------------------|
| | L'Ouest | Ontario | L'Est | Québec | Canada |
| Juges | 26 % | 64 % | 82 % | 96 % | 78 % |
| Auxiliaires | 16 % | 51 % | 83 % | 68 % | 61 % |
| Personnel administratif | 6 % | 49 % | 78 % | 47 % | 48 % |
| Procureurs | 27 % | 59 % | 84 % | 100 % | 79 % |
| Interprètes | 51 % | 76 % | 86 % | 72 % | 73 % |
| Actes de procédure | 53 % | 63 % | 76 % | 77 % | 71 % |
| Législation | 59 % | 76 % | 92 % | 92 % | 84 % |
| Jurisprudence | 31 % | 40 % | 63 % | 56 % | 50 % |
| Moyenne ¹ | 34 % | 60 % | 81 % | 76 % | 68 % |
| LC | 54 | 71 | 52 | 52 | 229 |

1. Le nombre de répondants par province n'était pas proportionnel au nombre de minoritaires.

Par conséquent, nous avons pondéré les réponses pour calculer les moyennes régionales et nationale.
Source : Canada, Ministère de la Justice (2003)

Tableau 1.14 Services publics. Comparaison régionale des perceptions de répondants minoritaires quant à l'accessibilité de services offerts dans leur langue

Moyenne des réponses quant à l'accessibilité, sur une échelle de 0 à 10

| Type de service | Minorités francophones | | | Minorité anglophone | Total des minorités | Avona |
|-------------------------|------------------------|---------|-------|---------------------|---------------------|-------|
| | L'Ouest | Ontario | L'Est | Québec | Canada | F |
| Garderie et préscolaire | 6,8 | 7,0 | 8,3 | 6,3 | 6,9 | 33,0 |
| Primaire et secondaire | 7,4 | 8,2 | 8,5 | 7,2 | 7,7 | 28,5 |
| Post secondaire | 5,9 | 7,0 | 8,1 | 7,0 | 7,1 | 20,7 |
| Soins de santé | 4,7 | 6,6 | 7,8 | 6,6 | 6,6 | 45,2 |
| Droit et justice | 4,6 | 6,2 | 7,4 | 5,6 | 6,0 | 32,7 |
| Emploi | 5,5 | 6,5 | 7,8 | 5,6 | 6,1 | 52,7 |
| Médias | 5,9 | 6,7 | 7,7 | 7,6 | 7,2 | 35,5 |
| Sports et loisirs | 4,2 | 6,0 | 7,7 | 6,7 | 6,4 | 56,4 |
| Arts et culture | 4,9 | 6,0 | 7,1 | 6,5 | 6,3 | 28,4 |
| En général | 5,6 | 6,8 | 7,9 | 6,8 | 6,9 | 29,9 |
| N ¹ | 188 | 551 | 278 | 984 | 2001 | |

1. Le chiffre pour le nombre de répondants ne s'applique qu'à la question « en général ».

Source : Sondage GPC International, 2002. Q10B1: Comment évalueriez-vous l'accessibilité aux services dans votre région en « anglais/français » dans les domaines suivants...

Tableau 1.15 Performance gouvernementale . Comparaison régionale des perceptions de répondants minoritaires quant à la performance gouvernementale à l'égard de leur communauté linguistique, selon le palier du gouvernement

Moyenne des réponses quant à la performance gouvernementale, sur une échelle de 0 à 10

| Palier du gouvernement | Minorités francophones | | | Minorité anglophone | Total des minorités | Avona |
|------------------------|------------------------|---------|-------|---------------------|---------------------|-------|
| | L'Ouest | Ontario | L'Est | Québec | Canada | F |
| Fédéral | 4,9 | 6,2 | 6,2 | 5,4 | 5,7 | 21,1 |
| Provincial | 4,2 | 5,2 | 6,7 | 3,4 | 4,5 | 126,0 |
| Municipal | 4,1 | 5,8 | 7,0 | 5,2 | 5,5 | 41,8 |
| Moyenne | 4,4 | 5,7 | 6,6 | 4,7 | 5,2 | 66,9 |
| LC | 179 | 519 | 269 | 941 | 1 908 | |

Source : Sondage GPC International, 2002. Questions 13ABC

Tableau 1.16 Emplois publics. Comparaison régionale des perceptions d'accessibilité aux emplois publics, de la minorité de langue officielle par rapport à la majorité, selon le niveau d'accessibilité

| Niveau d'accessibilité comparative | Minorités francophones | | | Minorité anglophone | Total des minorités Canada |
|------------------------------------|------------------------|---------|-------|---------------------|----------------------------|
| | L'Ouest | Ontario | L'Est | Québec | |
| Beaucoup supérieur | 6 % | 7 % | 6 % | 2 % | 4 % |
| Quelque peu supérieur | 27 % | 19 % | 13 % | 3 % | 11 % |
| Sensiblement le même | 46 % | 46 % | 38 % | 29 % | 36 % |
| Quelque peu inférieur | 15 % | 21 % | 28 % | 38 % | 30 % |
| Beaucoup inférieur | 7 % | 7 % | 15 % | 28 % | 19 % |
| Total | 101 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |
| LC | 162 | 517 | 265 | 906 | 1 850 |

$V = 0,24$

Source : Sondage GPC International, 2002. Q 19B) Diriez-vous que l'accessibilité des « anglophones/francophone » à l'emploi à l'intérieur du gouvernement du Canada est de beaucoup supérieure, quelque peu supérieure, quelque peu inférieure, de beaucoup inférieure ou sensiblement la même que celle des « francophone s/anglophones » ?

Comparaison de la satisfaction

La satisfaction exprimée à l'égard des différents services ressemble énormément à la perception d'accessibilité à ces mêmes services. Cela en dit long sur la vie minoritaire, quand le seul fait d'avoir accès à un service dans sa langue suffit pour s'en satisfaire.

Tableau 1.17 Services publics. Comparaison régionale du niveau de satisfaction des répondants minoritaires à l'égard des services offerts dans leur langue, selon le type de service

Moyenne des réponses quant au niveau de satisfaction, sur une échelle de 0 à 10

| Type de service | Minorités francophones | | | Minorité anglophone | Total des minorités | Avons |
|-------------------------|------------------------|---------|-------|---------------------|---------------------|-------|
| | L'Ouest | Ontario | L'Est | Québec | Canada | F |
| Garderie et préscolaire | 6,8 | 7,1 | 8,3 | 6,4 | 6,9 | 27,9 |
| Primaire et secondaire | 7,8 | 8,3 | 8,6 | 7,1 | 7,7 | 39,5 |
| Post secondaire | 5,6 | 7,3 | 8,2 | 6,9 | 7,1 | 33,0 |
| Soins de santé | 4,8 | 6,7 | 7,8 | 6,6 | 6,7 | 40,6 |
| Droit et justice | 4,8 | 6,4 | 7,4 | 5,7 | 6,1 | 30,5 |
| Emploi | 5,0 | 6,7 | 7,7 | 5,6 | 6,1 | 53,2 |
| Médias | 5,9 | 6,8 | 7,8 | 7,9 | 7,4 | 50,7 |
| Sports et loisirs | 4,8 | 6,3 | 7,8 | 6,5 | 6,5 | 37,4 |
| Arts et culture | 4,7 | 5,9 | 7,2 | 6,5 | 6,3 | 28,6 |
| En général | 5,8 | 7,3 | 7,7 | 6,5 | 6,9 | 31,2 |
| LC ¹ | 188 | 551 | 278 | 984 | 2 001 | |

1. Le chiffre pour le nombre de répondants ne s'applique qu'à la question « en général »

Source : Sondage GPC International, 2002. Q 9B1) *Quel est votre niveau de satisfaction générale à l'égard des services offerts en « anglais/français » dans les domaines suivants ?*

CONCLUSION

Les minorités de langues officielles sont caractérisées par certaines caractéristiques communes, mais surtout par leur diversité régionale. Dans l'Ouest, les francophones, dispersés, mobiles et bilingues, vivent largement en anglais. En Ontario, les francophones, plus enracinés, mais aussi bilingues, vivent en anglais et français. Au Québec, les anglophones, cosmopolites et souvent bilingues, vivent surtout en anglais. Dans l'Est, les francophones, concentrés sur le côté nord du Nouveau-Brunswick, homogènes et d'habitude bilingues, vivent surtout en français.

Pour les francophones, l'accès aux services en français varie d'une région à l'autre, de l'Ouest largement dépourvu, passant par l'Ontario moyennement muni, jusqu'à l'Est bien garni. Pour les anglophones du Québec, les cartes sont plus brouillées, le déclin dans l'offre de services en anglais ayant semé la déception, l'incertitude et l'amertume.

BIBLIOGRAPHIE

- ASSOCIATION CANADIENNE D'ÉDUCATION DE LANGUE FRANÇAISE (2002), *Écoles francophones du Canada*, Québec, ACELF.
- AUNGER, Edmund A. (1999). «Les communautés francophones de l'Ouest : la survivance d'une minorité dispersée», dans *Francophonies minoritaires au Canada : L'état des lieux*, sous la direction de Joseph-Yvon Thériault, Moncton, Éditions d'Acadie, p. 283-304.
- AUNGER, Edmund A. (1996). «Dispersed Minorities and Segmental Autonomy : French-Language School Boards in Canada», *Nationalism and Ethnic Politics*, vol. 2, no. 2, p. 191-215.
- CANADA, CONSEIL DU TRÉSOR, Secrétariat (2003). *Populations minoritaires selon la première langue officielle parlée*, http://www.tbs-sct.gc.ca/ollo/reimplimentation-réapplication/MP-PM2001-PR_f.asp, consulté le 3 mars 2004.
- CANADA, CONSEIL DU TRÉSOR, Secrétariat (2001). «Répartition des bureaux et points de services fédéraux au Canada», *Base de données burolis*, en date du 31 mars 2000, Ottawa.
- CANADA, MINISTÈRE DE LA JUSTICE (2003). *État des lieux sur la situation de l'accès à la justice dans les deux langues officielles*, Ottawa.
- LALONDE, Francine (1978). *Deux poids, deux mesures : les francophones hors Québec et les anglophones au Québec*, Ottawa, Fédération des francophones hors Québec.
- MATTAR, Sylvie et Michel GRATTON (2001). *Bilan national des services en français et en anglais*, Ottawa, Commissariat aux langues officielles.
- O'KEEFE, Michael (2001). *Minorités francophones : assimilation et vitalité des communautés*, 2^e édition, Ottawa, Ministère du Patrimoine canadien.
- PROULX, Jean-Pierre (1990a). «Deux minorités, deux mesures : les Anglo-Québécois, la minorité la plus favorisée», *Le Devoir*, Montréal, le 5 mars 1990, p. 1, 14.
- PROULX, Jean-Pierre (1990b). «Deux minorités, deux mesures : l'école française est plus un rêve qu'une réalité dans l'Ouest», *Le Devoir*, Montréal, le 6 mars 1990, p. 1, 8.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2003). *Statistiques de l'éducation, enseignement primaire, secondaire, collégiale et universitaire*, Québec, Éducation Québec.
- REID, Scott (1993). *Lament for a Notion: The Life and Death of Canada's Bilingual Dream*, Vancouver, Arsenal Pulp Press.
- STEVENSON, Garth (1999). *Community Besieged: The Anglophone Minority and the Politics of Quebec*, Montréal & Kingston, McGill-Queen's University Press.
- THÉRIAULT, Joseph-Yvon (1999). «Introduction», dans les *Francophonies minoritaires au Canada : L'état des lieux*, Moncton, Éditions d'Acadie, p. 9-16.

5.2 LE SONDAGE GPC ET LES CARACTÉRISTIQUES DE SON ÉCHANTILLON

Edmund A. Auger,
professeur de sciences politiques,
Faculté Saint-Jean, Université de l'Alberta, Edmonton

Dans les sondages menés auprès des populations minoritaires, le prélèvement d'un échantillon représentatif constitue souvent un défi de taille. Prenons à titre d'exemple les minorités francophones, qui ne comptent que 4,4 % de la population canadienne. La méthode d'échantillonnage aléatoire simple, où chaque personne a la même chance d'être choisie, ne produirait que quatre francophones par centaine de personnes sondées. Ainsi, pour mener un sondage auprès de mille francophones, il faudrait effectuer un premier échantillonnage de 22 700 personnes, et par conséquent encourir des frais disproportionnellement grands. Heureusement, il existe des méthodes alternatives qui permettent de mieux cibler la population minoritaire, mais ces méthodes peuvent également réduire la représentativité de l'échantillon, surtout quand cette minorité est éparpillée sur le territoire.

Afin d'évaluer la représentativité du sondage GPC, nous en ferons certaines comparaisons avec le dernier recensement. Toutes choses étant égales, les minoritaires sondés et les minoritaires recensés devraient partager à peu près les mêmes attributs. Inévitablement, tout n'est pas égal, surtout à l'égard des modalités méthodologiques et il faut s'attendre à quelques différences, probablement minimales, dans les résultats obtenus. Par exemple, le sondage date de novembre 2002, le recensement de mai 2001. Comme on ne peut jamais traverser la même rivière deux fois au même endroit, on ne peut pas non plus sonder la même population deux fois dans la même division. Deuxièmement, le sondage se limite à la population adulte âgée de 18 ans et plus, tandis que le recensement a trait d'habitude à l'ensemble de la population, tous âges confondus. Troisièmement, le sondage définit la population cible selon la réponse à une seule question : « Peu importe les autres langues que vous parlez, laquelle entre les deux langues officielles, soit le français ou l'anglais, considérez-vous être votre première langue officielle ou votre langue principale officielle ? » Par contre, le recensement dérive cette mesure à partir de réponses à trois questions différentes — sur la connaissance des langues officielles, sur la langue maternelle et sur la langue parlée à la maison.

La concentration territoriale

Selon le recensement de 2001, les minorités de langue officielle sont largement dispersées sur le territoire canadien, seulement 24 % habitent des subdivisions de recensement où elles constituent une majorité. À premier abord, l'échantillon GPC reflète bien cette réalité, 25 % des répondants habitent de telles localités. Toutefois, cette représentativité apparente cache des variations régionales importantes. Par exemple, dans l'Ouest 2 % des francophones (mais 19 % des répondants), et en Ontario 9 % des francophones (mais 24 % des répondants) habitent des localités majoritairement francophones. Par contre, dans l'Est 72 % des francophones (mais seulement 65 % des répondants), et au Québec 24 % des anglophones (mais seulement 10 % des répondants) vivent en situation majoritaire. Ainsi, l'échantillon minimise les divergences régionales, créant faussement une convergence entre l'Ouest et l'Est, entre les régions de basse concentration et de haute concentration.

Cette distorsion est particulièrement évidente dans l'Ouest où les niveaux de minorisation et par conséquent les coûts d'échantillonnage, sont très élevés. D'après le recensement, 83 % des francophones habitent des subdivisions où ils constituent moins de 5 % de la population, dont 98 % des Franco-Colombiens, 81 % des Franco-Albertains, 68 % des Fransaskois, et 69 % des Franco-Manitobains. Pourtant, dans le sondage GPC, seulement 51 % des répondants habitent de telles localités, dont 77 % des Franco-Colombiens, 30 % des Franco-Albertains, 0 % des Fransaskois, et 53 % des Franco-Manitobains.

Tableau 5.2.0 Niveau de concentration. Répartition comparative des minorités selon le sondage GPC et le recensement de 2001

| Niveau de concentration | Minorités francophones | | Minorité anglophone | |
|-------------------------|------------------------|-------------|---------------------|-------------|
| | Sondage | Recensement | Sondage | Recensement |
| 0 – 9 % | 25 % | 41 % | 10 % | 10 % |
| 10 – 29 % | 28 % | 24 % | 78 % | 46 % |
| 30 – 49 % | 10 % | 8 % | 2 % | 20 % |
| 50 – 69 % | 10 % | 8 % | 5 % | 7 % |
| 70 – 89 % | 10 % | 8 % | 3 % | 16 % |
| 90 – 100 % | 16 % | 11 % | 2 % | 1 % |
| Total | 99 % | 100 % | 100 % | 100 % |
| n | 1 138 | 1 038 750 | 863 | 1 009 265 |
| V | | 0,01 | | 0,02 |

Source : Sondage GPC International et Statistique Canada, Recensement du Canada 2001

Afin de compenser ce biais dans l'échantillonnage, nous avons pondéré les réponses au sondage GPC pour refléter les concentrations observées dans le recensement de 2001. Ce « nouvel » échantillon permet de tracer un portrait plus juste des minorités de langue officielle, mais il ne peut pas remédier à toutes les lacunes. Ces lacunes se trouvent surtout au niveau provincial. Par exemple, un seul répondant provient des localités en Saskatchewan avec des concentrations inférieures à 20 %, bien que 83 % des Fransaskois habitent de telles localités. Ou encore, seulement 17 répondants sur 2 001 proviennent de la Colombie-Britannique, le plus faible de tous les échantillons sauf celui du Nunavut, bien que cette province soit troisième en importance, pour son nombre de francophones minoritaires, derrière l'Ontario et le Nouveau-Brunswick. Pour cette raison, notre analyse se limite surtout aux variations régionales plutôt que provinciales.

La langue maternelle

Les localités à haute concentration minoritaire constituent souvent les foyers traditionnels des minorités de langue officielle — les sites historiques d'une première colonisation. Par conséquent, la surreprésentation de ces localités va de pair avec la surreprésentation des minorités de souche. Cela explique, en partie, le nombre relativement faible d'allophones dans l'échantillon francophone : 1 % d'après le sondage, mais 10 % d'après le recensement. Cela explique également le peu de répondants francophones qui sont nés à l'étranger : 4 % d'après le sondage, mais 12 % d'après le recensement.

Par contre, le recensement, de par sa façon de construire une mesure de première langue officielle, tend à écarter les anglophones de langue maternelle de la minorité francophone, et les francophones de langue maternelle de la minorité anglophone. En toute probabilité, la représentation accordée à ce groupe par le sondage est plus juste.

Tableau 5.2.1 Langue maternelle. Répartition comparative des minorités selon le sondage GPC et le recensement de 2001

| Langue maternelle | Minorités francophones | | Minorité anglophone | |
|-------------------|------------------------|-------------|---------------------|-------------|
| | Sondage | Recensement | Sondage | Recensement |
| Anglais | 4 % | 0 % | 67 % | 58 % |
| Français | 95 % | 90 % | 7 % | 0 % |
| Autre | 1 % | 10 % | 27 % | 42 % |
| Total | 100 % | 100 % | 101 % | 100 % |
| LC | 1 137 | 202 495 | 863 | 192 746 |
| V | | 0,08 | | 0,10 |

Source : Sondage GPC International et Statistique Canada, Recensement du Canada 2001

Nota : Lors du recensement, 3,5 % des minoritaires ont indiqué au moins deux langues maternelles. Ce tableau n'a trait qu'aux réponses uniques.

Le sexe

Selon le recensement de 2001, lui-même un échantillon en ce qui concerne les variables linguistiques, prélevé auprès de 20 % des Canadiens et Canadiennes, les minorités de langue officielle comprennent à peu près le même nombre de femmes que d'hommes. Le sondage favorise légèrement, mais de façon significative, les femmes par rapport aux hommes.

Tableau 5.2.2 Sexe. Répartition comparative des minorités selon le sondage GPC et le recensement de 2001

| sexe | Minorités francophones | | Minorité anglophone | |
|----------|------------------------|-------------|---------------------|-------------|
| | Sondage | Recensement | Sondage | Recensement |
| Féminin | 62 % | 52 % | 57 % | 50 % |
| Masculin | 38 % | 48 % | 43 % | 50 % |
| Total | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |
| LC | 1 138 | 171 520 | 863 | 159 245 |
| V | | 0,02 | | 0,01 |

Source : Sondage GPC International et Statistique Canada, Recensement du Canada 2001

Nota : Dans les deux cas, le sondage et le recensement, la répartition des hommes et des femmes est calculée seulement pour la population âgée de 18 ans et plus.

L'âge

Le sondage surreprésente la population plus âgée. Traditionnellement, les gens d'un certain âge, comme les femmes d'ailleurs, sont plus faciles à rejoindre.

Tableau 5.2.3 Âge. Répartition comparative des minorités selon le sondage GPC et le recensement de 2001

| Tranche d'âge | Minorités francophones | | Minorité anglophone | |
|---------------|------------------------|-------------|---------------------|-------------|
| | Sondage | Recensement | Sondage | Recensement |
| 18 -34 | 21 % | 26 % | 29 % | 32 % |
| 35 - 54 | 37 % | 43 % | 34 % | 40 % |
| 55 et plus | 43 % | 31 % | 38 % | 28 % |
| Total | 101 % | 100 % | 101 % | 100 % |
| LC | 1 127 | 171 525 | 849 | 159 250 |
| V | | 0,02 | | 0,02 |

Source : Sondage GPC International et Statistique Canada, Recensement du Canada 2001